

Par exemple, le remplacement des terres arables destinées à la culture du blé par des terres utilisées pour la production laitière ne répond pas aux conditions stipulées dans la nouvelle loi concernant la disposition des propriétés et, par conséquent, nous ne pouvons appliquer dans ce cas le report fiscal sur les gains en capital.

J'ai posé au gouvernement la question suivante: si les fonctionnaires le savaient déjà le 31 mars dernier, pourquoi a-t-on laissé croire que si un agriculteur vendait sa ferme et continuait à exercer dans ce domaine, il pourrait bénéficier du report d'impôt sur les gains en capital? Pourquoi n'a-t-on jamais dit à la Chambre, jamais dit aux députés et, pis encore, jamais dit aux agriculteurs ou aux propriétaires des petites entreprises qu'en fait ils ne pourraient bénéficier de ce report que s'ils reprenaient une autre exploitation exactement semblable?

● (2217)

Je présume que nous devons maintenant interpréter cette mesure budgétaire de la façon suivante: par exemple, le propriétaire d'un magasin de chaussures qui vend son magasin pour acheter une mercerie doit payer l'impôt sur les gains en capital. Cela ne correspond pas du tout à l'idée qu'on s'en était fait.

Je rappelle au secrétaire parlementaire que les capitaux dont disposent les petits commerçants et agriculteurs canadiens leur échappent rapidement. Cette mesure devait tendre à modifier la situation et à rétablir un peu de justice. Ce règlement n'est assurément pas conforme à l'esprit de cette mesure budgétaire, et je demande qu'il soit modifié.

**Mlle Aileen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le député de Provencher (M. Epp), le bill C-11, adopté en 1977, contenait une disposition permettant aux agriculteurs et autres hommes d'affaires d'ajourner le paiement de l'impôt sur leurs gains en capital lors de la vente d'une propriété commerciale, pourvu que le revenu de la vente soit réinvesti pour l'achat d'une autre propriété à même vocation. Plusieurs questions ont été soulevées à la Chambre au sujet de l'application de cette mesure, notamment dans le cas des agriculteurs.

Strictement parlant, la loi de l'impôt sur le revenu stipule que la nouvelle propriété doit servir aux mêmes fins que la propriété vendue. On peut se demander, par exemple, si un cultivateur qui vend sa propriété pour devenir éleveur sur une autre ferme qu'il aura achetée, en retour doit être considéré comme ayant continué d'œuvrer dans le même domaine.

Ce n'est qu'à la suite de longues discussions avec les représentants de Revenu Canada que les représentants du ministère des Finances ont établi que les agriculteurs qui continuent d'œuvrer dans le domaine agricole, n'auraient pas à payer d'impôt sur leurs gains en capital. Telle était l'intention du gouvernement en proposant cette mesure.

La façon la plus appropriée de s'assurer que le roulement soit accessible à tous les agriculteurs serait de modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, on songe à incorporer dans le projet de loi visant à donner suite aux mesures budgétaires du 10 avril une modification à la loi de l'impôt sur le revenu, afin de veiller à ce que les dispositions relatives au roulement soient accessibles aux agriculteurs, même s'ils modifient la nature de leur entreprise agricole. Toute modification en ce sens serait applicable à compter du 31 mars 1977, date à laquelle le roulement initial avait été mis en vigueur.

### L'ajournement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA PARTICIPATION DU CANADA AUX DISCUSSIONS DES NATIONS UNIES SUR LE DÉARMEMENT

**M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, nous avons beaucoup entendu parler de l'émission «The Holocaust» ces derniers jours. Je voudrais prendre quelques instants ce soir pour parler d'un autre genre d'holocauste, un holocauste nucléaire qui pourrait fort bien s'abattre sur le monde. La controverse qui entoure la bombe à neutrons ne fait que refléter l'incroyable escalade de la course aux armements dans le monde. A l'échelle planétaire, les dépenses militaires atteignent maintenant 400 milliards de dollars par an. Soit vingt-six fois plus que les gouvernements consacrent au développement international.

Mon intervention porte surtout sur la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra à New York à compter du 23 mai. La plainte que je voudrais formuler au gouvernement, c'est que très peu de Canadiens sont renseignés sur cette session spéciale.

Pour reprendre les mots du secrétaire général des Nations Unies, Kurt Waldheim, cette session pourrait bien être la plus imposante et la plus représentative jamais convoquée sur le désarmement. Il espère qu'elle marquera un point tournant dans notre quête pour la paix.

Aujourd'hui, le nombre d'ogives nucléaires s'accroît constamment dans le monde puisque divers pays ont acquis la capacité de lancer des attaques défensives de représailles au cas où ils subiraient une attaque de première vague. Une demi-douzaine d'autres pays sont maintenant sur le point de se doter de cette horrible capacité. La situation est enfin arrivée au point où les Nations Unies vont consacrer une session spéciale à ce problème.

● (2222)

Non seulement les gens sont mal informés et n'ont aucune opinion sur ce sujet, mais pour peu qu'ils en pensent quoi que soit, ils doutent que cette session spéciale des Nations Unies aboutisse à du concret. Leur scepticisme n'est pas sans fondement quand on songe aux armements des Soviétiques ou à la présence de troupes cubaines en Afrique. Toutes ces choses nous portent à l'indifférence; nous ne sommes même pas disposés à faire le nécessaire pour que cette session spéciale soit autre chose que vaine palabre. On cherchera à attirer l'attention du monde sur le danger qui nous menace tous et sur la façon de l'écartier.

Le projet Ploughshare a été créé par 18 organismes privés dont le Conseil canadien des Églises et l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix. Je tiens à signaler les efforts que les instigateurs du projet Ploughshare ont faits pour sensibiliser l'opinion publique, en proposant notamment la tenue de cette session spéciale avec la participation du gouvernement canadien, et aussi pour avoir insisté sur la nécessité d'abolir les armes de destruction massive en demandant aux grandes puissances de cesser de produire cette sorte d'armes tels le Cruise et le réseau de missiles Trident aux États-Unis et les SS 18, 19 et 20 en Union soviétique.

En outre, les participants du projet Ploughshare et moi-même, parlant en leur nom ce soir, demandons que le Canada prenne des initiatives visant à faire adopter un traité global d'interdiction des essais qui s'applique à tout essai nucléaire souterrain, quelle que soit la puissance de l'engin.